

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 10 Décembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 04 Décembre 2024. Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, LEMOINE Fernand, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine. **Excusés :** CLAVEL Eric (pouvoir à Forest JY.), FONGARO Laurent, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Rollin P.), LEROY Anne, LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain (pouvoir à Moreaux J.). **Absents :** AUGER Catherine, BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, MAZOIRE Guy, SAURAT Jean-François.
Secrétaire de séance : SIMONNET Pascale **En exercice : 44. Présents : 27. Votants : 31**
Sortie de Daniel BARBIER

13. Affaires Générales : Conventions de prestations de service avec les Communes membres – Rapporteur R. ROY

Aux termes de l'article L5214-16-1 du CGCT, la Communauté peut confier, par convention, la gestion de certains équipements relevant de ses attributions à une ou plusieurs Communes membres.

Considérant que ces conventions n'entraînent ni un transfert de compétence ni une délégation de compétence, il est proposé au Conseil de déléguer à la Présidente la charge de conclure pour l'année 2025 les conventions avec certaines des Communes membres pour les objets ci-après, dans le cadre des crédits inscrit au budget.

AVRIL-SUR-LOIRE	Entretien de la voirie communautaire et des chemins de randonnée
CHAMPVERT	Broyage du terrain du SDMA
COSSAYE	Gestion de l'Etang de Cossaye / Entretien chemins de randonnée
DECIZE	Balayage voirie communautaire
DEVAY	Entretien des chemins de randonnée
DRUY PARIGNY	Entretien des chemins de randonnée
FLEURY	Entretien de la voirie communautaire et de la Halte nautique / Entretien chemins de randonnée
IMPHY	Entretien espace Amphélia / Balayage voirie communautaire
LA FERMETE	Entretien des chemins de randonnée
LA MACHINE	Entretien des chemins de randonnée / Entretien à l'étang grenetier / Broyage véloroute / Interventions diverses sur sites communautaires
LAMENAY	Entretien de la voirie communautaire
LUCENAY LES AIX	Entretien des chemins de randonnée
ST-GERMAIN CHASSENAY	Entretien de la voirie communautaire / Entretien chemins de randonnée
ST-LEGER-DES-VIGNES	Entretien des chemins de randonnée
ST-OUEN	Entretien des chemins de randonnée
SOUGY	Entretien de la voirie communautaire / Entretien chemins de randonnée
THIANGES	Entretien des chemins de randonnée
TOURY-LURCY	Entretien des chemins de randonnée
VERNEUIL	Entretien des chemins de randonnée

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'agréer le projet de convention

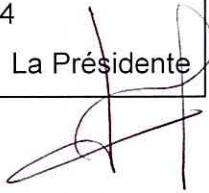
- **D'autoriser** Madame la présidente à signer ladite convention avec les communes membres et tout document y afférent

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

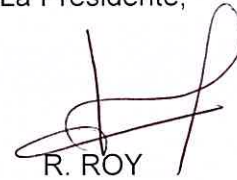
Fait à Decize, Le 10 Décembre 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 12/12/2024
Et de la publication le 12/12/2024

La Présidente



La Présidente,



R. ROY